

## Conditions de participation à la promenade en vélo du 19 septembre 2020

Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions.

Les chiens sont interdits.

Les mineurs ne peuvent participer qu'à condition d'être accompagnés d'un adulte. Ceux-ci sont sous leur responsabilité.

Chaque participant s'engage à :

- Être au point de départ à l'heure indiquée dans le mail de confirmation d'inscription ;
- Avoir la condition physique requise pour la pratique du vélo, en l'espèce une promenade de 20km (dénivelé positif d'env. 110m) ;
- Avoir une tenue appropriée à la pratique du vélo ;
- Avoir et porter un casque de vélo pendant les déplacements à vélos ;
- Emporter avec lui une bouteille d'eau ;
- Venir au point de départ de la promenade par ses propres moyens ;
- Venir avec son vélo personnel en parfait état de fonctionnement et remplissant les conditions de sécurité notamment des freins en bon état de fonctionnement et des pneus gonflés ;
- Respecter les consignes données pendant l'animation ;
- Appliquer les gestes barrières « Covid-19 » ;
- S'abstenir de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de contacts avec une personne atteinte du Covid-19 ;
- Se munir et porter un masque de protection pour la pause en centre-ville de Lorgues (pour les participants de onze ans et plus) ;
- Informer DPVa dans les plus brefs délais de son impossibilité à participer à la promenade.

La promenade démarre à 14h sur le parking de l'EV8 à Flayosc et se termine au retour à ce même point.